



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVEZA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Étaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVEZA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, MP. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, MC. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), ML. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, JP. MICHAUD, MP. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), É. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, JM. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002753

Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « structurantes »

Attribution des subventions 2015 aux écoles de musique dites « structurantes »

Rapporteur : Emmanuel DUMONT, Conseiller communautaire délégué
Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

| Inscription budgétaire | |
|---|--|
| BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation » | Montant prévu au BP 2015 : 200 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 136 360 € |

Résumé :

Le Grand Besançon poursuit son soutien aux écoles de musique structurantes conformément aux conventions triennales qui ont été signées entre octobre 2013 et mars 2014. Un avenant annuel est conclu pour chacune d'entre elles portant sur le montant de l'aide financière octroyée sur 2015 et le programme prévisionnel d'animation du territoire de l'année scolaire en cours. Pour 2015, le montant total d'aide pour les écoles de musique structurantes est de 136 360 €.

Compte tenu des délégations accordées par le Conseil de communauté au Bureau, les aides accordées aux écoles de musique dites « locales » font l'objet d'une délibération distincte du Bureau.

Conformément au règlement du fonds d'aide aux écoles de musique validé par délibération du 14 février 2013 et aux conventions triennales 2013-2016 (trois années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016) signées avec les 4 écoles de musique structurantes (EMICA, MJC Palente, CAEM, Ecole de musique du Plateau), un avenant annuel pour chacune des écoles doit être conclu afin de préciser l'aide financière accordée par le Grand Besançon au titre de l'exercice budgétaire 2015 et le programme prévisionnel d'animation du territoire pour l'année scolaire 2014-2015.

I. Rappel des points principaux des conventions avec les écoles de musique structurantes

Après avoir rappelé les lignes directrices de la politique d'enseignement musical du Grand Besançon, les conventions précisent aux associations les engagements liés à l'aide accordée en tant qu'école de musique structurante faisant partie du réseau des écoles de musique du Grand Besançon.

Ces engagements portent notamment sur la mise en œuvre par l'école de musique d'une offre d'enseignement musical conforme aux demandes du Grand Besançon et sur le rôle de l'école en tant qu'acteur culturel du territoire. L'association s'engage par ailleurs à respecter le principe et les modalités de suivi et d'accompagnement mis en place d'un commun accord avec le Grand Besançon (rencontres, éléments de rendu à transmettre, etc.).

Le Grand Besançon s'engage de son côté à financer l'école de musique sur la base du règlement du fonds d'aides aux écoles de musique.

Les conventions ont été conclues pour trois ans (2014-2016) couvrant trois années scolaires : 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

Un avenant annuel vient préciser le montant de l'aide accordée sur l'exercice budgétaire en cours et précise le programme prévisionnel du volet animation du territoire mis en œuvre par l'école de musique. Ce dernier fait l'objet d'un forfait dont le montant est arrêté au cas par cas en fonction des projets déposés.

II. Eléments constitutifs des avenants annuels des écoles de musique structurantes pour 2015

A/ Volet Animation du territoire

1. Bilan 2013-2014

Les 4 écoles de musique structurantes ont globalement réalisé leur programme d'animation du territoire :

- la MJC Palente a produit 21 concerts, 2 stages de musique pendant les vacances scolaires dont 1 sur le répertoire d'Aldebert et 3 projets pédagogiques dont « j'adopte un instrument » à l'école de Marchaux,
- l'EMICA a présenté 13 concerts, 1 intervention en milieu spécialisé (ADAPEI), des interventions en milieu scolaire et périscolaire. Cependant, le projet sur le thème du début de la guerre 1914-1918 n'a pas été réalisé,
- le CAEM; en plus de ses habituelles présentations publiques à la Brasserie de l'Espace, au PDZ et lors des fêtes de quartier, a monté plusieurs projets : « En Scène ! », à destination des 13-18 ans n'ayant pas de pratiques régulières de musique, « MarcJean », projet en partenariat avec la Rodia pour un travail sur scène, les « jam sessions » au Pixel et « Mosaic Project » avec « A Cord'et Vous » et un atelier musiques actuelles qui s'est produit notamment en spectacle de clôture à « Amateurs en scène »,
- l'école du Plateau a réalisé plusieurs concerts tout au long de l'année avec les différentes classes d'instruments et notamment à « Saônorités » ou en partenariat avec le CRR.

2. Le programme prévisionnel 2014-2015

Le programme prévisionnel 2014-2015 reprend les actions récurrentes d'animation du territoire (concert de profs, d'élèves, au moment des temps forts des secteurs). Les nouveautés proposées sont :

- un stage de musique pendant les petites vacances 2015 appuyées sur la résidence de l'artiste Richard GALLIANO,
- l'EMICA a été sollicitée pour des activités musicales dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (Franois, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins, Pelousey, RPI Audeux, Chaucenne et Noironte) dont trois avec un travail continu sur toute l'année. Deux projets sont envisagés : un festival d'orchestre d'élèves avec les écoles de musique et le Conservatoire et un projet cuivres avec les professeurs des écoles de musique et du Conservatoire.
- le CAEM compte reconduire « En Scène ! », « Mosaic project », les « Jam sessions » au Pixel une fois par mois et nouveauté 2015 : constituer une fanfare pour un projet avec les artistes en résidence du Surnatural Orchestra aux 2 Scènes,
- l'école de musique du Plateau poursuit sa structuration et confirme son volet animation du territoire par des concerts des différentes classes d'instruments tout au long de l'année, des partenariats notamment avec le festival « Saônorités », le CRR... et des interventions en milieu scolaire ou à la maison de retraite.

B/ Calcul de la subvention 2015 pour chacune des écoles

Basé sur le nombre d'élèves de moins de 25 ans domiciliés dans le Grand Besançon (de l'année en cours), la masse salariale annuelle (du dernier compte de résultat validé en assemblée générale) et sur le budget prévisionnel du volet animation du territoire, le montant total de la subvention aux quatre écoles est de 136 360 €, réparti comme suit :

| | |
|---------------------------------|----------|
| - EMICA : | 33 786 € |
| - MJC Palente : | 39 919 € |
| - Ecole de musique du Plateau : | 22 655 € |
| - CAEM : | 40 000 € |

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

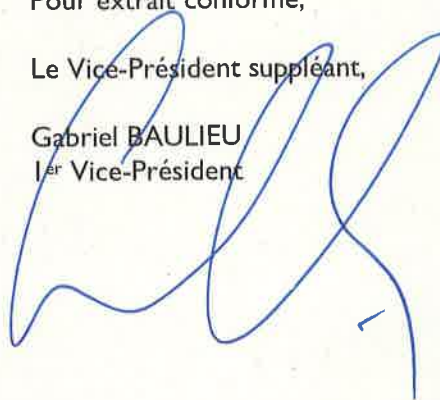
A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des 4 subventions d'un montant total de 136 360 € aux écoles de musique associatives structurantes, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA, la MJC Palente, l'Ecole de musique du Plateau et le CAEM.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



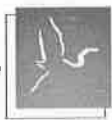
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 MARS 2015



**Avenant n°2 à la convention du 19 octobre 2013
entre la CAGB et l'EMICA**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 mars 2015, d'une part,

Et :

L'association « Ecole de musique intercommunale du canton d'Audeux » (EMICA), dont le siège est situé Place Maurivard 25770 Franois, représentée par son Président, Monsieur Dominique BOILLOT, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2013-2016 du 19 octobre 2013, le présent avenant porte sur :

- les actions définies pour l'année scolaire 2014-2015
- le montant de la subvention 2015 du Grand Besançon versée à l'EMICA dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'association a proposé, pour le volet animation de territoire, les actions suivantes :

- tout au long de l'année, des concerts et auditions : journées du patrimoine, période de Noël, fin d'année,
- interventions en milieu spécialisé (Adapei) et en péri scolaire,
- deux projets en cours de réflexion : projet cuivres et festival d'orchestres d'écoles de musique en partenariat avec le Conservatoire et d'autres écoles de musique.

L'EMICA informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'EMICA une subvention de 33 786 €, réparti comme suit :

- 30 407 €, à la signature du présent avenant,
- le solde de 3 379 €, à réception du bilan qualitatif et financier du volet animation du territoire.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2013-2016 du 19 octobre 2013 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'EMICA,
Le Président,

Dominique BOILLOT

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



**Avenant n°3 à la convention du 6 février 2014
entre la CAGB et la MJC Palente**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 mars 2015, d'une part,

Et :

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture » (MJC) Palente, dont le siège est situé 24 rue des Roses - 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis PHARIZAT, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2013-2016 du 6 février 2014, le présent avenant porte sur :

- les actions définies pour l'année scolaire 2014-2015
- le montant de la subvention 2015 du Grand Besançon versée à la MJC Palente dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'association a proposé, pour le volet animation de territoire, les actions suivantes :

- tout au long de l'année, des concerts et spectacles : remise des diplômes, Noël, accordéons, concert des professeurs et des grands élèves, classes d'instruments, spectacle musique et danse, concert fête du livre,
- le projet Saxophone avec l'artiste Jean-Charles RICHARD en master class et avec une restitution à l'auditorium du Conservatoire le 23 Novembre 2014,
- un stage musical pendant les vacances d'hiver et de printemps avec l'artiste Richard GALLIANO en vue de la première partie du concert le 26 mai 2015.

La MJC Palente informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à la MJC Palente, une subvention de 39 919 €, réparti comme suit :

- 36 919 €, à la signature du présent avenant,
- le solde de 3 000 €, sur présentation de bilan qualitatif et financier du volet animation du territoire.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2013-2016 du 6 février 2014 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour la MJC Palente
Le Président,

Jean-Louis PHARIZAT

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



**Avenant n°1 à la convention du 18 mars 2014
entre la CAGB et l'école de musique du Plateau**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 mars 2015, d'une part,

Et :

L'école de musique du Plateau, dont le siège est situé rue de la Messarde, 25660 Saône, et représentée par son Président, Monsieur Christophe MATHEVON, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2013-2016 du 18 mars 2014, le présent avenant porte sur :

- les actions définies pour l'année scolaire 2014-2015,
- le montant de la subvention 2015 du Grand Besançon versée à l'école de musique du Plateau dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'association a proposé, pour le volet animation de territoire, les actions suivantes :

- des concerts par classe d'instruments : trompettes, violons, flûtes, accordéons, piano et guitares, percussions,
- des temps forts pendant l'année : Noël, un conte musical sur la thématique du cirque, participation à Saônorités,
- avec le développement de partenariats avec d'autres écoles de musique, fanfares, sur le Grand Besançon et au-delà.

L'école de musique du Plateau informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'école de musique du Plateau, une subvention de 22 655 €, répartie comme suit :

- 22 155 €, à la signature du présent avenant,
- le solde de 500 €, sur présentation de bilan qualitatif et financier du volet animation du territoire.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2013-2016 du 18 mars 2014 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'école de musique du Plateau
Le Président,

Christophe MATHEVON

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

**Avenant n° 1 à la convention du 18 février 2014
entre la CAGB et le CAEM**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 mars 2015, d'une part,

Et :

L'association « Carrefour d'animation et d'éducation musicale » (CAEM) de Besançon, dont le siège est situé 13 A avenue Ile-de-France - 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yves TANNIER, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2013-2016 du 18 février 2014, le présent avenant porte sur :

- les actions définies pour l'année scolaire 2014-2015
- le montant de la subvention 2015 du Grand Besançon versée au CAEM dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'association a proposé, pour le volet animation de territoire, les actions suivantes :

- « Mosaïc Project #2 » : invitation à la rencontre musicale des musiciens musiques actuelles et des musiciens cordes de l'école de musique,
- « En Scène ! » : poursuite du projet initié en 2012 avec un souhait d'ancrer ce projet dans la durée sur le quartier de Planoise,
- projet fanfare : développement d'une fanfare en partenariat avec les 2 Scènes accueillant en résidence pour 3 ans le Surnatural Orchestra,
- des prestations publiques, désormais habituelles du CAEM, à la Brasserie de l'Espace, au Pixel, au PDZ, auxquelles s'ajoutent les interventions de la Chorale la Kif et de la Batucada.

Le CAEM informera le Grand Besançon de la tenue de ces évènements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser au CAEM, une subvention de 40 000 €, réparti comme suit :

- 35 104 €, à la signature du présent avenant,
- le solde de 4 896 €, sur présentation de bilan qualitatif et financier du volet animation du territoire.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2013-2016 du 18 février 2014 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le CAEM
Le Président,

Yves TANNIER

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET